

# **CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT de l'activité du Dr Caroline Clément**

Tout acte effectué sur un animal par le Dr Clément est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

## **1) Appellation de l'Établissement de Soins**

Notre établissement de soins est classé « Cabinet Vétérinaire médico-chirurgical pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux ESV et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

## **2) Horaires d'ouverture**

Les consultations ont lieu sur RDV :

- les lundis et jeudis à la clinique vétérinaire des Aqueducs 30 avenue de Verdun à Chaponost
- les mardis et vendredis, au domicile de mes clients.

## **3) Personnel affecté aux soins des animaux**

Dr Caroline Clément – Exercice exclusif en ostéopathie vétérinaire – N° 19589

## **4) Prestations effectuées au sein du Cabinet vétérinaire de la Veyle**

- Exercice exclusif en ostéopathie vétérinaire
- Conseils et vente en phytothérapie et gemmothérapie

## **5) Permanence et continuité des soins**

Auprès du Dr Bosson au 0478443366

## **6) Espèces traitées**

Chiens, chats, furets, rongeurs, lagomorphes, oiseaux, chevaux et bovins.

## **7) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client. Contrat de soins**

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention particuliers pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

### **8) Admission des animaux visées par la législation sur les chiens dangereux**

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

### **9) Tarifs**

Les tarifs sont consultables sur le site internet [www.carosteo.com](http://www.carosteo.com)

### **10) Modalités de règlement**

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque que l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé ou un règlement en 2 ou 3 fois par chèque peut être accepté, selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

### **11) Litiges – RCP – Secret professionnel**

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV Rhône-Alpes 110 Av Barthélémy Buyer 69009 Lyon (Tél : 04 72 57 16 65). Une assurance RCP a été prise auprès de MACSF.

Tout client dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression le concernant. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel et aucune information recueillie lors de consultation ne peut être divulguée.